



PROVINCE DE QUÉBEC
Conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

5

Séance ordinaire du conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, tenue le 13^e jour du mois de mars 2023, à compter de 18 h 30, à la salle de conférence de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy à East Angus.

Présences : Mesdames Caroline Dumas (enseignante), Jessica Hardy (parent substitut), Karine Henri-Bibeau (parent), Annik Lavigne (parent), Lyne Nadeau (enseignante) et Julianne Proulx (élève)
Messieurs Benjamin Bernier (élève), Genest Hudon (parent) et Alexis Perrault (représentant du personnel de soutien)

Directeur : Monsieur Tommy Poulin

Secrétaire : Madame Annie Rodrigue

Absences : Mesdames Ginette Bruyère (représentante du personnel professionnel) et Nancy St-Georges (parent)
Messieurs Alexis Dalpé (enseignant) et Rémi Vachon (parent)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Genest Hudon, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. CET23-1047 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023;
4. Suivis du procès-verbal du 24 janvier 2023;
5. Période de questions du public;
6. Principes d'encadrement des frais exigés aux parents;
7. Sorties éducatives;
8. Demandes de sorties éducatives présentées entre deux rencontres;
9. Taux de location de salle;
10. Critères de sélection de la direction de l'école;
11. Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école;
12. Préparation de l'assemblée annuelle des parents;
13. Information du comité de parents;
14. Information de la direction :
 - 14.1. Clientèle scolaire 2023-2024;
 - 14.2. Passage primaire-secondaire;
 - 14.3. Santé psychologique des jeunes;
 - 14.4. Programme Santé globale;
 - 14.5. Services éducatifs particuliers à l'école;
 - 14.6. Présentation des projets d'investissement;
15. Information du personnel enseignant;
16. Information du personnel de soutien;
17. Information du personnel professionnel;
18. Information du Parlement de la Cité;
19. Information des représentants de la communauté;
20. Questions diverses;
21. Correspondance;
22. Coup de cœur;
23. Période de questions du public;
24. Date et heure de la prochaine séance;
25. Fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3. CET23-1048 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

Madame Caroline Dumas mentionne que lorsqu'elle a demandé le report du vote pour la grille-matières lors de la dernière rencontre, c'est le président du conseil d'établissement qui avait le pouvoir d'accepter ou de refuser la demande et non la direction. On demande de s'assurer de respecter cette procédure dans le futur. De plus, selon l'échéancier du ministère, il est indiqué que l'approbation du temps alloué à chaque matière par le conseil d'établissement peut être faite en janvier ou en mars. Monsieur Poulin explique que la grille-matières doit être approuvée avant la période d'inscription qui se déroule au mois de février pour notre centre de services. Des vérifications seront tout de même faites à ce sujet. Monsieur Hudon mentionne que l'échéancier se veut un guide, mais que les dates peuvent différer dans la réalité.

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'adopter le procès-verbal du 24 janvier 2023 tel que déposé (Document 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2023

7. Programme d'établissement 2023-2024 – grille-matières

Monsieur Poulin vérifiera les latitudes possibles afin que les grilles-matières des classes CAPS et DÉFIS soient arrimées.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. CET23-1049 PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Monsieur Tommy Poulin présente le guide concernant l'établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste des fournitures scolaires (Document 2). Monsieur Alexis Perrault demande si le montant maximal par élève devrait être augmenté pour l'an prochain étant donné le dépassement des coûts cette année pour les élèves en chimie qui a dû être assumé par l'école. Monsieur Poulin précise que comme il s'agit de quelques élèves seulement, l'école pourra encore absorber les coûts s'il y a à nouveau un dépassement à ce niveau. On demande de s'assurer auprès des enseignants que les cahiers d'activités achetés par les parents sont bien utilisés et de valider la quantité de photocopies qui sont faites. Après discussions, il est convenu de garder le statu quo pour 2023-2024.

Considérant les termes de l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit que le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents, dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 alinéa 2 LIP);

Considérant que les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visés au paragraphe 3 du 1er alinéa de l'article 96.15 LIP;

Considérant l'augmentation du coût des cahiers d'exercices et des photocopies;

sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'établir à 140 \$, le montant maximal par élève pour le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. Il est également résolu que la prévision d'utilisation des cahiers d'exercices à être utilisés au cours de l'année soit établie à environ 80 % ou plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SORTIES ÉDUCATIVES

Une présentation est faite des différentes sorties éducatives (Document 3).



CET23-1050 Visite du Parlement de Québec

Monsieur Poulin rappelle que cette sortie avait préalablement été autorisée via une consultation par courriel des membres.

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'approuver la demande de sortie au Parlement de Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

1 vote contre et 1 abstention

CET23-1051 Visite d'une cabane à sucre

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'approuver la demande de sortie à la cabane à sucre, conditionnellement à l'envoi du détail des coûts associés à cette sortie par courriel aux membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CET23-1052 Visite de Plasmavie

Monsieur Alexis Perrault mentionne que cette visite aura finalement lieu en après-midi.

Il est proposé par madame Lyne Nadeau d'approuver la demande de sortie à Plasmavie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CET23-1053 Voyage New York

Comme on se questionne sur le nombre d'accompagnateurs pour ce voyage, des vérifications seront faites à ce sujet afin de valider le ratio requis lors d'une sortie scolaire. Un suivi par courriel sera fait aux membres à ce sujet.

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'approuver la demande de voyage à New York en s'assurant de respecter le ratio requis d'accompagnateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Visite guidée à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke

Madame Julianne Proulx profite de l'occasion pour annoncer qu'une sortie sans frais aura lieu à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, à l'extérieur des heures de cours, le jeudi 13 avril à 16 h 05. Cette activité est offerte à certains élèves de la 3^e, 4^e et 5^e secondaire (environ 15 à 20 élèves). Ceux-ci auront la chance de vivre de multiples ateliers. Le but de cette activité est de promouvoir différentes professions en santé en y favorisant l'inclusion des personnes issues de milieux plus défavorisés. La faculté de médecine louera à ses frais un autobus scolaire pour desservir nos élèves.

8. DEMANDES DE SORTIES ÉDUCATIVES PRÉSENTÉES ENTRE DEUX RENCONTRES

Monsieur Poulin demande la possibilité de présenter des sorties par courriel entre deux rencontres lorsque l'organisateur, pour des raisons hors de son contrôle, ne disposait pas des informations nécessaires pour faire la demande selon l'échéancier. Une pièce justificative pourrait être exigée. On appliquera cette règle dès maintenant et on fera l'ajout de celle-ci dans les règles de régie interne l'an prochain.

9. CET23-1054 TAUX DE LOCATION DE SALLE

Monsieur Poulin mentionne que les taux de location n'ont pas été révisés depuis 2016. Ceux-ci ont donc été revus afin de refléter les taux actuels réels (Document 4). Il spécifie qu'aucuns frais ne sont chargés pour les organismes du milieu et les activités de l'école.

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'approuver les nouveaux taux de location, tel que présenté au conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Les membres sont consultés chaque année concernant les critères de sélection de la direction de l'école (Document 5). Il est possible de conserver le statu quo à l'an passé (Document 6) ou de statuer sur de nouveaux critères. Parmi toutes les compétences prises en considération lors de la sélection de personnel de direction d'établissement, les membres du conseil d'établissement doivent, pour chaque bloc de compétences, en prioriser un maximum de quatre (4) qui semblent déterminantes pour notre établissement. La direction se retire donc de la rencontre afin que les membres établissent les critères.

Après discussions, les membres sélectionnent les critères suivants et font l'ajout de critères autres à considérer en lien avec le milieu :

Bloc : Compétences de base

- Connaît les encadrements légaux et les politiques liés à son domaine d'expertise.
- Démonstre un grand sens des responsabilités et assure efficacement les suivis.
- Possède d'excellentes habiletés à communiquer et à vulgariser.
- Démonstre de l'écoute et de l'ouverture.

Bloc : Compétences stratégiques

- Veille de façon continue à son développement professionnel et à celui des membres de son équipe.
- Assure le leadership dans l'actualisation du projet éducatif.
- Suscite l'adhésion, rallie et mobilise les équipes de travail et les partenaires autour du projet éducatif.
- Partage une vision claire et est cohérent dans ses décisions.

Bloc : Compétences organisationnelles

- Répond aux besoins des élèves.
- Développe et maintient des relations de collaboration avec les parents et les partenaires.
- Est en mesure d'effectuer une reddition de compte claire et transparente.
- S'adapte et gère le changement.

Autres critères à considérer en lien avec votre milieu :

- Avoir une bonne connaissance des particularités d'un milieu défavorisé, impliquer l'équipe-école déjà en place et bénéficier de leur expertise.
- Avoir une bonne connaissance du secteur de l'adaptation scolaire et ne pas se sentir dépourvu d'intervenir avec ce type d'élèves.
- Assurer une stabilité dans l'équipe de gestion en limitant le changement de direction (3 ans minimum avec la même équipe de gestion).

11. SYNTHÈSE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Monsieur Tommy Poulin présente la synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (Document 7). L'évaluation de nos résultats sera également faite à la fin de l'année scolaire. Monsieur Poulin mentionne qu'il y a environ une quinzaine de cas graves d'intimidation. Par contre, nous sommes conscients que certaines situations ne sont pas déclarées par les jeunes qui sont intimidés. On remarque que la tolérance des élèves entre eux n'est pas grande et qu'il y a une forme d'intimidation de groupe en classe. Il serait important de faire de l'éducation et de la sensibilisation à ce sujet à l'école et à la maison.

12. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS

Monsieur Poulin mentionne que les membres du conseil d'établissement désiraient réviser la formule de l'assemblée annuelle des parents. Quelques changements avaient été apportés l'an passé, mais une nouvelle formule pourrait mise en place pour la prochaine année scolaire. On demande aux membres de réfléchir à celle-ci et à des idées pour attirer plus de parents.



13. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Genest Hudon mentionne qu'une Semaine nationale de l'engagement parental aura lieu du 28 mai au 3 juin. Pour l'occasion, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) invite les écoles à souligner l'engagement exceptionnel des parents par diverses activités. Il est également possible de reconnaître formellement l'engagement d'un parent en remplissant un formulaire de candidature auprès de la FCPQ. Les membres proposent la candidature de madame Annik Lavigne.

14. INFORMATION DE LA DIRECTION

14.1 Clientèle scolaire 2023-2024

Il y a présentement 740 élèves inscrits pour l'année scolaire 2023-2024 (incluant une quinzaine d'élèves scolarisés à la maison). On sait que ce nombre variera, car des désinscriptions et des inscriptions d'élèves se feront d'ici le début de la prochaine année scolaire.

14.2 Passage primaire-secondaire

La direction adjointe travaille beaucoup sur le passage primaire-secondaire avec les directions du primaire. D'ailleurs, les élèves de 6^e année de notre secteur viendront passer une journée à l'école en mai.

14.3 Santé psychologique des jeunes

Les résultats du sondage fait auprès des jeunes démontrent qu'il y a des améliorations. On sent moins la détresse chez les jeunes et le retour des activités a certainement aidé.

14.4 Programme Santé globale

Le programme Santé globale va bien. L'an prochain, il y aura deux groupes de Santé globale en 1^{re} et en 2^e secondaire, un ou deux groupes en 3^e secondaire ainsi qu'un groupe en 4^e et en 5^e secondaire.

14.5 Services éducatifs particuliers à l'école

On offrira sensiblement les mêmes services l'an prochain. Il y aura un psychoéducateur et une travailleuse sociale et on essaiera de bonifier les services professionnels. On souhaite également reconduire les mesures d'orthopédagogie.

14.6 Présentation des projets d'investissement

Les principaux projets d'investissement sont la finition de la bibliothèque et le projet piscine. On aimerait également poursuivre le changement du mobilier dans les classes et l'achat de nouveaux bureaux et de nouvelles chaises a d'ailleurs été fait.

15. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Caroline Dumas mentionne que plusieurs discussions ont eu lieu lors de la rencontre du comité EHDAA, dont, entre autres, l'enseignement-ressource, la formation des groupes, l'ouverture des groupes d'adaptation scolaire et un projet de 5^e période.

Plusieurs projets ont également été mis sur pied en adaptation scolaire :

- Classe CPT1 : Dans le cadre d'un projet entrepreneurial, les élèves ont organisé une journée où ils accueilleront les élèves du primaire en adaptation scolaire qui arriveront au secondaire l'an prochain. Le dîner sera également payé pour ces élèves lors de leur visite.
- Classe COM : Projet de fabrication et de vente de bombes de bain.
- Classe FPT1 : Projet de production et de vente de pâtisseries. Les élèves ont reçu le cours d'hygiène et salubrité de la MAPAQ avant de débiter la production.

On aimerait également regrouper les groupes FPT1 et FPT2-3 dans une même classe afin d'assurer la continuité du parcours pour le plus grand nombre d'élèves.

16. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Monsieur Alexis Perrault mentionne que des travaux de grand ménage ont eu lieu pendant la relâche, dont le cirage du plancher dans certains locaux.



17. INFORMATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Il n'y a aucun sujet à ce point.

18. INFORMATION DU PARLEMENT DE LA CITÉ

Les élèves Julianne Proulx et Benjamin Bernier font un survol des différentes activités du Parlement de la Cité :

- Visite du Parlement de Québec : Celle-ci a été très appréciée. On aimerait refaire cette visite l'an prochain. Le député de la région a même fait une mention dans son allocution pendant l'assemblée;
- Midis de patinage libre : Il y a eu deux midis de patinage libre à l'aréna avant la relâche et il y a eu un bon taux de participation;
- Journée Blanche : On a remarqué un plus faible taux de participation cette année. Les activités se déroulaient sur deux périodes différentes selon les niveaux et il y a eu une problématique au niveau de la surveillance. On suggère de revenir à une période d'activités pour tous les élèves en même temps pour les prochaines activités;
- Escouade bienveillante : Des activités sur l'importance de prendre soin de soi ainsi que des petites douceurs ont été offertes aux élèves pendant une semaine par cette équipe formée d'organismes du Haut-Saint-François;
- Voyage au Guatemala : le voyage s'est déroulé du 25 février au 8 mars. Une présentation sera faite par les élèves qui y ont participé afin de faire la promotion pour le recrutement des futurs participants;
- Parlement de la Cité : Le recrutement et l'engagement des élèves dans le Parlement sont difficiles. De plus, il y aura beaucoup de postes à combler pour l'an prochain étant donné que plusieurs sont occupés par des élèves de la 5^e secondaire cette année;
- Radio étudiante : Celle-ci sera remise sur pied.

19. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a aucun sujet à ce point.

20. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucun sujet à ce point.

21. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucun sujet à ce point.

22. COUP DE CŒUR

- Aux élèves participants au voyage humanitaire au Guatemala;
- À la collaboration avec le groupe Probex de Sherbrooke qui est un très beau partenariat avec notre centre de services.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

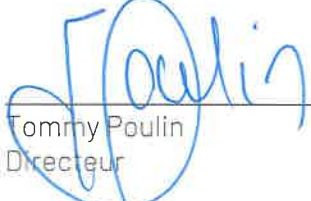
24. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le 2 mai prochain à compter de 18 h 30.

25. FIN DE LA SÉANCE

La séance se termine à 20 h 41.


Genest Hudon
Président


Tommy Poulin
Directeur



PROVINCE DE QUÉBEC
Conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

4

Séance ordinaire du conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, tenue le 24^e jour du mois de janvier 2023, à compter de 18 h 30, à la salle de conférence de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy à East Angus.

Présences : Mesdames Sandra Denoncourt (parent substitut), Caroline Dumas (enseignante), Karine Henri-Bibeau (parent), Annik Lavigne (parent), Lyne Nadeau (enseignante) et Julianne Proulx (élève)

Messieurs Benjamin Bernier (élève), Alexis Dalpé (enseignant), Genest Hudon (parent), Alexis Perrault (représentant du personnel de soutien) et Rémi Vachon (parent)

Direction : Mesdames Anne Lachance (directrice adjointe) et Annie-Claude Turgeon (gestionnaire administrative)

Monsieur Tommy Poulin (directeur)

Secrétaire : Madame Annie Rodrigue

Absences : Mesdames Ginette Bruyère (représentante du personnel professionnel) et Nancy St-Georges (parent)

Invité : Monsieur Michel Descheneaux (remplaçant AVSEC)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Genest Hudon, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. CET23-1041 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du sondage Bien-être à l'école;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022;
5. Suivis du procès-verbal du 13 décembre 2022;
6. Période de questions du public;
7. Programme d'établissement 2023-2024 – Grille-matières;
8. Campagne de financement;
9. Mise à jour du budget de l'école;
10. Possibilité de changement de date pour la prochaine rencontre;
11. Information du comité de parents;
12. Information de la direction :
 - 12.1. Projet de sensibilisation à l'entrepreneuriat (l'Alternative);
 - 12.2. Sondage PPCE;
 - 12.3. Sondage sur la santé des jeunes;
 - 12.4. Bris horaire de juin;
 - 12.5. Comité appoint;
 - 12.6. Comité encadrement;
 - 12.7. Situation du personnel;
13. Information du personnel enseignant;
14. Information du personnel de soutien;
15. Information du personnel professionnel;
16. Information du Parlement de la Cité;
17. Information des représentants de la communauté;
18. Questions diverses;
19. Correspondance;
20. Coup de cœur;
21. Période de questions du public;
22. Date et heure de la prochaine séance;
23. Fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3. PRÉSENTATION DU SONDAGE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Monsieur Michel Descheneaux, AVSEC en remplacement de madame Ginette Bruyère, a eu comme mandat d'analyser les résultats du sondage Bien-être à l'école qui a été fait auprès de 513 élèves de l'école (sur une possibilité de 652). Une présentation est faite des résultats et un résumé est remis aux membres. Monsieur Descheneaux souligne que des précisions auraient pu être faites dans la formulation de certaines questions du sondage. Les membres qui désirent recevoir les résultats détaillés ou plus d'information concernant les résultats sont invités à communiquer avec madame Annie Rodrigue qui fera le lien avec Monsieur Descheneaux. On remercie celui-ci pour ce beau travail d'analyse.

4. CET23-1042 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2022 tel que déposé (Document 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

5. *Suivi du procès-verbal du 15 novembre 2022 - Sorties éducatives*

Madame Marjorie Tremblay poursuivra avec le projet OSEntreprendre, donc les frais de la sortie seront couverts par celui-ci.

7. *Sorties éducatives*

La visite des établissements Probex aura lieu le 7 février.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 - GRILLE-MATIÈRES

Monsieur Tommy Poulin mentionne que la démarche de propositions de grille-matières est complétée avec les enseignants et que ceux-ci sont passés aux votes.

Monsieur Poulin présente les modifications du programme d'établissement pour 2023-2024. Celles-ci sont indiquées en rouge dans le Document 2. Il mentionne qu'un comité a été formé afin de revoir les groupes d'appoint au 1^{er} cycle et que ceux-ci ne reviendront pas sous leur structure actuelle l'an prochain; on parlera de groupes de besoins. Le classement sera fait de façon à avoir des groupes le plus homogènes possible. De l'aide supplémentaire sera offerte aux élèves (enseignement-ressource, orthopédagogie, etc.). L'appellation appoint devra donc être retirée à la 1^{re} page de la grille-matières finale. Les corrections suivantes devront également être apportées à la version finale de la grille-matières : modifier la mention *Aucun choix* pour *Choix obligatoires* pour le groupe SGS de la 5^e secondaire et modifier *4^e année* par *5^e année* pour le groupe FPT 17 ans.

Des vérifications seront faites concernant la classe adaptée au niveau de la musique et des arts plastiques pour la classe DÉFIS étant donné qu'il s'agit du même groupe, mais que ces deux cours n'apparaissent pas à la grille-matières.

Monsieur Poulin mentionne que la dernière rencontre collective avec les enseignants a été difficile. Comme son choix final pour la grille-matières 2023-2024 diffère du vote de consultation qui a été fait auprès des enseignants, cela a provoqué des réactions chez certains enseignants et des tensions lors de la rencontre collective. En effet, afin de ne pas causer préjudice aux élèves, Monsieur Poulin a pris la décision d'offrir également la musique aux élèves de CPT1 et CPT2, et non juste aux élèves de la classe COM tel qu'il était indiqué dans les propositions de grille-matières pour lesquelles les enseignants ont voté. Il précise que cette décision a été prise pour le bien de l'élève et qu'on améliorera ainsi l'offre de services en adaptation scolaire. Il est également prouvé que la musique apporte beaucoup aux élèves, notamment au niveau de la mathématique et de la littérature.



Des discussions ont lieu à ce sujet. On se questionne sur la possibilité d'offrir le choix de cours entre la musique et les arts plastiques aux élèves de ces groupes, comme pour le régulier. La direction mentionne que cela pourrait être proposé pour la grille-matières 2024-2025, mais que ce ne serait pas possible pour 2023-2024, car une réflexion plus longue doit être faite à ce sujet.

On procède ensuite à un tour de table afin d'avoir l'opinion de chacun des membres dans le but de connaître leur préférence entre conserver le statu quo avec cette année pour les classes CPT1 et CPT2 (4 périodes d'arts plastiques) ou offrir 2 périodes de musique et 2 périodes d'arts plastiques à ces mêmes élèves, comme suggérer par la direction. À la suite de ce tour de table, la majorité des membres émettent leur opinion en faveur de la proposition de la direction.

Madame Caroline Dumas demande la possibilité de reporter le vote pour l'approbation de la grille-matières 2023-2024. La direction mentionne que le vote doit se faire à la présente rencontre.

Les membres de la direction se retirent ensuite quelques minutes afin de se consulter. Après réflexion, Monsieur Poulin propose de passer au vote pour la grille-matières 2023-2024.

CET23-1043 Demande de vote secret

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault de procéder par vote secret pour l'approbation de la grille-matières. Les membres devront indiquer sur leur bulletin de vote s'ils sont pour ou contre la grille-matières 2023-2024 présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CET23-1044 Nomination de deux scrutateurs

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault que mesdames Anne Lachance et Annie-Claude Turgeon agissent comme scrutateurs pour le dépouillement des votes pour l'approbation la grille-matières 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CET23-1045 Approbation du programme d'établissement 2023-2024 – grille-matières

Il est proposé par monsieur Rémi Vachon d'approuver le programme d'établissement 2023-2024 en retirant l'appoint au 1^{er} cycle, en modifiant la mention *Aucun choix* pour *Choix obligatoires* pour SGS de la 5^e secondaire et en modifiant 4^e année par 5^e année pour le groupe FPT 17 ans.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(7 votes pour, 1 vote contre et 3 abstentions)

8. CET23-1046 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Une demande de campagne de financement a été reçue de la part de madame Isabelle Cournoyer pour le financement du voyage à Boston. Les élèves participants auraient le choix de vendre du chocolat Lamontagne pour financer leur voyage.

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'approuver la campagne de financement présentée pour le voyage à Boston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. MISE À JOUR DU BUDGET DE L'ÉCOLE

Madame Annie-Claude Turgeon présente une mise à jour du budget de l'école (Document 3). Elle mentionne que tout va bien au niveau du budget. Un autre suivi du budget sera fait lors de la rencontre du mois de mai.

10. POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT DE DATE POUR LA PROCHAINE RENCONTRE

Comme Monsieur Poulin prévoit être absent pendant la semaine du 7 mars, il demande la possibilité de reporter la prochaine rencontre au lundi 13 mars à 18 h 30. Les membres sont en accord avec cette demande.



11. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Genest Hudon mentionne que le prix Distinctions Reconnaissance de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) qui vise à honorer un parent ou un groupe de parents sera de retour cette année. Les candidatures doivent être envoyées à la FCPQ.

12. INFORMATION DE LA DIRECTION

12.1 Projet de sensibilisation à l'entrepreneuriat (l'Alternative)

Monsieur Poulin mentionne que les élèves du volet Exploration de la classe l'Alternative désirent organiser une soirée de danse country dans le cadre de leur cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Après un contact avec le fondateur de Winslow Dancers, les élèves ont choisi de collaborer à un événement prévu par celui-ci. Ils participeront donc à l'organisation et à la tenue d'un 12 heures de danse country qui aura lieu le samedi 18 février, de 13 h à 1 h du matin, dans le gymnase de l'école. Les élèves seront également responsables du casse-croûte lors de l'événement.

12.2 Sondage PPCE

Les élèves participeront au programme pancanadien d'évaluation qui mesure le rendement des élèves dans différentes matières. La passation se déroulera sous forme de mini-bris horaire. La participation de l'école à ce programme d'évaluation est obligatoire.

12.3 Sondage sur la santé des jeunes

Dans le cadre de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 20 groupes de notre école ont été sélectionnés pour y participer.

12.4 Bris horaire de juin

Le bris horaire débutera le 12 juin, sous la même formule que l'an passé.

12.5 Comité appoint

Les travaux de ce comité se poursuivent afin de modifier la structure actuelle du groupe d'appoint pour l'an prochain.

12.6 Comité encadrement

Madame Anne Lachance nomme les différents travaux du comité encadrement : les retards, les absences, les sorties de classe, la vapoteuse, l'utilisation du cellulaire au 2^e étage, le fonctionnement du Transit, les boissons énergisantes et l'encadrement dans le transport scolaire pour la sécurité des élèves. Elle mentionne également que les retenues le mercredi soir et lors des journées pédagogiques pour les élèves qui en accumulent beaucoup fonctionnent bien.

12.7 Situation du personnel

Monsieur Poulin souligne que tous les postes sont actuellement pourvus.

13. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Monsieur Alexis Dalpé mentionne qu'il est possible d'offrir des conférences en ligne pour outiller les parents. Ceux-ci sont invités à soumettre les sujets qui les intéressent. Une conférence en ligne gratuite sera d'ailleurs offerte aux parents de l'Estrie concernant l'image corporelle.

Madame Caroline Dumas mentionne que la classe CPT1 prendra en charge les visites des élèves d'adaptation scolaire du primaire dans le cadre d'un projet entrepreneurial.

Madame Lyne Nadeau mentionne que le sous-comité motivation, absentéisme et persévérance du CPRES propose un projet de cartes VIP afin de souligner les bons coups des élèves (attitudes, comportements et efforts) et les motiver dans leur parcours d'ici la fin de l'année.



Les titulaires recevront donc 10 cartes VIP (5 privilèges différents) à distribuer aux élèves qu'ils déterminent à chaque cycle pour une durée de 7 cycles. Les privilèges possibles sont les suivants :

- Participation à 10 tirages par cycle (cartes-cadeaux d'une valeur maximum de 5 \$ valide à la Boutique de la Cité ou à la cafétéria);
- Sans attente à la cafétéria;
- Sortie de classe 5 minutes avant la cloche;
- Travail d'équipe à la bibliothèque;
- Travail individuel à la bibliothèque.

14. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Il n'y a aucun sujet à ce point.

15. INFORMATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Il n'y a aucun sujet à ce point.

16. INFORMATION DU PARLEMENT DE LA CITÉ

Les élèves Julianne Proulx et Benjamin Bernier font un survol des différentes activités du Parlement de la Cité :

- Les activités de Noël ont eu lieu le 22 décembre dernier avec un excellent taux de participation. Les enseignants ont gagné la partie de hockey contre les élèves;
- Une journée chic aura lieu à la Saint-Valentin. Dans la semaine du 7 février, les élèves auront la possibilité d'acheter des petites surprises à leurs amis (toutous, chocolat et roses) qui seront livrés en classe à la Saint-Valentin;
- Le 23 février aura lieu la journée blanche et plusieurs activités se dérouleront pour l'occasion. Celles-ci auront lieu à la 3^e période pour les élèves du 1^{er} cycle et à la 4^e période pour le 2^e cycle;
- Le voyage humanitaire au Guatemala aura lieu du 25 février au 8 mars;
- Le Talent show aura lieu le 12 avril;

Comme il est interdit de porter un manteau pendant les cours, les élèves aimeraient savoir si la température peut être ajustée dans les classes, car il fait froid. La direction reconnaît que la température est difficile à ajuster dans l'école et il conseille aux élèves d'apporter un chandail chaud pour pouvoir le porter au besoin.

17. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a aucun sujet à ce point.

18. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucun sujet à ce point.

19. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucun sujet à ce point.

20. COUP DE CŒUR

- Au nouveau projet de cartes VIP.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

22. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le 13 mars prochain à compter de 18 h 30.



23. FIN DE LA SÉANCE

La séance se termine à 21 h 37.

Genest Hudon
Président

Tommy Poulin
Directeur

ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES DOCUMENTS ET APPROBATION DE LA LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

GUIDE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

TABLE DES MATIÈRES

ORIGINE	2
ARTICLES 77.1 ET 7 DE LA LIP.....	2
RÉPARTITION DES RÔLES ET FONCTIONS	3
PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DE CERTAINS DOCUMENTS ET FOURNITURES SCOLAIRES.....	4
EXEMPLES DE PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DE CERTAINS DOCUMENTS ET FOURNITURES SCOLAIRES...	5
PROJET DE RÉOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
GRILLE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.....	8

ORIGINE

Le 17 juin 2005, le Gouvernement du Québec sanctionnait la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP) et la Loi sur l'enseignement privé. Cette nouvelle Loi accorde notamment de nouveaux pouvoirs aux conseils d'établissement.

ARTICLES 77.1 ET 7 DE LA LIP

L'article 77.1 de la LIP prévoit que : « Le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15.

De plus, le conseil d'établissement approuve la liste, proposée par le directeur de l'école, des objets mentionnés au troisième alinéa de l'article 7.

Ces principes sont établis et cette liste est approuvée en tenant compte de la politique de la commission scolaire adoptée en vertu de l'article 212.1 ainsi que des autres contributions financières qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292. »

Pour sa part, l'article 7 de la LIP prévoit que « l'élève, autre que celui inscrit aux services éducatifs pour les adultes, a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où il atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). Cet élève dispose personnellement du manuel choisi, en application de l'article 96.15, pour chaque matière obligatoire et à option pour laquelle il reçoit un enseignement.

Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. Les crayons, papiers et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique. »

RÉPARTITION DES RÔLES ET FONCTIONS

Extrait de la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ARTICLE 212.1

La Commission scolaire **ADOpte** une Politique relative aux contributions financières portant sur :

- les cahiers d'exercices, article 7(2)
- les crayons, papiers et autres objets de même nature, article 7(3)
- les services de garde, articles 256 et 258
- la surveillance des élèves le midi, article 292(3)

en **RESPECTANT** les compétences du conseil d'établissement et en **FAVORISANT** l'accessibilité aux services éducatifs prévus par la présente loi et les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

OBJET	DIRECTEUR D'ÉCOLE ET DE CENTRE	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Liste des crayons, papiers et autres objets de même nature (article 7(3))	PROPOSE la liste (article 77.1 (2)).	APPROUVE la liste article 77.1 (2)). TIENT COMPTE de la politique adoptée par la CSHC en vertu de l'article 212.1 LIP (article 77.1 (3)).
Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (article 7(2)) (ex.: cahiers d'exercices et cahiers maison)	PROPOSE les principes d'encadrement du coût de ces documents (article 77.1 (1))	ÉTABLIT les principes d'encadrement du coût de ces documents (article 77.1 (1)). TIENT COMPTE de la politique adoptée par la CSHC en vertu de l'article 212.1 (article 77.1 (3)).
Manuels scolaires et matériel didactique (article 7 (1))	APPROUVE le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (article 96.15 (3)) :	EST CONSULTÉ (en FGJ seulement) sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (article 96.15).

OBJET	DIRECTEUR D'ÉCOLE ET DE CENTRE	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
	• sur proposition des enseignants aux secteurs de la FGJ et de la FP (articles 96.15 et 110.12) • après consultation (FGJ seulement) du conseil d'établissement de l'école (article 96.15 (3)) • en PRENANT EN COMPTE les principes d'encadrement du coût des cahiers d'exercices (article 77.1 (1))	
Services de garde (articles 256 et 258)	ORGANISE ET GÈRE (articles 96.21, 96.23 et 96.24). La commission scolaire PEUT EXIGER une contribution financière de l'utilisateur des services (article 258).	PEUT EN FAIRE LA DEMANDE à la commission scolaire (article 256). CONVIENT des modalités d'organisation avec la commission scolaire (article 256).
Surveillance des élèves le midi (article 292(3))	La commission scolaire ASSURE la surveillance le midi après avoir convenu des modalités avec le conseil d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer (article 292).	CONVIENT des modalités avec la commission scolaire, dans le respect des politiques en vigueur (article 292).

PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DE CERTAINS DOCUMENTS ET FOURNITURES SCOLAIRES

Afin de permettre au conseil d'établissement d'exercer ses pouvoirs relatifs aux contributions financières, la direction d'établissement doit lui proposer « des principes d'encadrement du coût des documents » mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7 (documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe).

Il est à noter que la LIP limite l'obligation d'établir ces principes au seul coût des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7 (documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe). Il est toutefois possible de les étendre également aux fournitures scolaires ou de se servir de ceux-ci comme guide à la direction de l'établissement lorsque viendra le temps de faire une proposition de liste des objets mentionnés au troisième alinéa de l'article 7 (crayons, papiers et autres objets de même nature).

Rappelons que ces principes doivent être établis en tenant compte de la Politique relative aux frais exigés des parents ou des usagers de la Commission scolaire des Hauts Cantons, laquelle vise par les principes et orientations suivants :

ÉQUITÉ : des coûts raisonnables pour des biens et des services comparables

- Des contributions justifiées, raisonnables, établies en fonction des coûts réels, tenant compte de la capacité de payer des parents. Les objets de facturation doivent être reconnus pour leur valeur éducative et leur utilité pédagogique.

TRANSPARENCE : une information claire, complète et appropriée aux parents et aux usagers

- Le directeur de l'école informe les parents, avant la rentrée scolaire, de l'ensemble des contributions financières liées aux biens scolaires qui seront demandées et avant la fin octobre pour les contributions liées aux activités.
- Les frais sont ventilés en précisant les contributions demandées pour chaque objet et s'il s'agit de frais obligatoires ou facultatifs. Il est important de rappeler que les contributions volontaires doivent être clairement expliquées aux parents et qu'elles doivent être réellement volontaires. Elles ne doivent pas apparaître sur la facture.
- Le logiciel GPI – effets scolaires permet de distinguer les différents types de frais sur la facture; il est recommandé de l'utiliser à cet effet.

EXEMPLES DE PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DE CERTAINS DOCUMENTS ET FOURNITURES SCOLAIRES

Les principes d'encadrement établis par le conseil d'établissement sont revus annuellement et devraient être annexés aux résolutions adoptées portant sur les contributions financières demandées.

Ainsi, en application des principes et orientations adoptés par la Commission scolaire, le conseil d'établissement pourrait établir ses principes d'encadrement en s'inspirant de ceux mentionnés ci-après sans s'y limiter, qui proviennent surtout d'un document produit par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

ASPECTS GÉNÉRAUX

- Il est important qu'annuellement, ou à tout le moins périodiquement, il y ait évaluation et analyse de l'utilisation des documents et des fournitures scolaires requis.

- Pour chaque élève, la somme maximale à déboursier par un parent ne peut excéder XXX \$ pour les documents et YYY \$ pour les fournitures scolaires (ou un montant global pour les deux).
- Le montant des frais demandés doit être le même pour toutes les classes d'un même niveau.
- Le conseil d'établissement convient d'un calendrier annuel de travail concernant les contributions financières demandées aux parents : révision des principes d'encadrement.
- La tarification tient compte de l'indice des prix à la consommation.
- Il faut permettre l'achat chez plus d'un fournisseur lorsque possible.
- La direction de l'établissement doit faire en sorte que les parents soient informés dès que possible avant la rentrée scolaire du montant total des frais qui leur seront demandés pour chaque enfant au cours de l'année scolaire et avant la fin octobre pour les contributions liées aux activités.

FOURNITURES SCOLAIRES

- Il faut favoriser une certaine continuité dans les demandes des diverses classes afin de permettre la réutilisation du matériel d'année en année.
- Les fournitures scolaires en bon état peuvent être réutilisées d'année en année.
- À qualité égale, pour permettre l'atteinte des buts, il faut choisir les documents et les effets qui coûtent les moins chers.
- Il faut encourager le choix de matériel qui ne comporte pas de marque.
- La direction de l'école doit faire en sorte qu'il y ait concertation des enseignants dans les fournitures scolaires afin de permettre de conserver les coûts les plus bas possible.

MATÉRIEL DIDACTIQUE (EX. : CAHIERS D'EXERCICES)

- Il semble raisonnable que la prévision d'utilisation des cahiers d'exercices à être utilisés au cours d'une année soit d'environ XX % ou plus.
- La direction de l'école doit faire en sorte qu'il y ait concertation des enseignants dans le choix du matériel didactique proposé afin de permettre de conserver les coûts les plus bas possible.

MESURES D'ACCOMMODEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE

- La direction de l'établissement doit favoriser des modalités de paiement qui peuvent, entre autres, s'échelonner sur plus d'un versement.
- Le conseil d'établissement doit s'assurer qu'il existe, dans son milieu ou à l'école, des mesures qui pourront soutenir les familles dans le besoin (exemple : Fondation LSL).

PROJET DE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Principes d'encadrement des frais exigés aux parents

Considérant les termes de l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit que le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents, dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 alinéa 2 LIP);

Considérant que les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visés au paragraphe 3 du 1^{er} alinéa de l'article 96.15 LIP;

Considérant l'augmentation du coût des cahiers d'exercices et des photocopies;

sur la proposition de _____, il est résolu d'établir à _____ \$, le montant maximal par élève pour le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. Il est également résolu que la prévision d'utilisation des cahiers d'exercices à être utilisés au cours de l'année soit établie à environ _____ % ou plus.

GRILLE D’ANALYSE DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Motif Articles	Matériel didactique	Documents dans lesquels l’élève écrit, dessine ou découpe	Fournitures scolaires (crayons, règles, etc.)	À caractère obligatoire ou facultatif	Autres	FRAIS EXIGIBLES	SANS FRAIS	Conclusion
Agenda		X	X			X		Assimilable à un cahier d’activités maison nécessaire au fonctionnement de l’école. Cependant, la portion de l’agenda réservée aux informations aux parents ne doit pas amener une augmentation de son coût. Le cas échéant, les pages offertes gratuitement par l’imprimeur de l’agenda ne doivent pas être facturées aux parents.
Bris, détérioration de matériel, perte de biens prêtés à l’élève (ex. : manuels scolaires)					X	X		
Cadenas				X		X		L’école ne peut toutefois imposer l’achat de son modèle. L’obligation de garder ses effets personnels sous clé peut toutefois être prévue dans les règles de conduite et mesures de sécurité de l’école.
Cahiers d’activités maison		X				X		
Cahiers d’exercices		X				X		
Calculatrice graphique	X		X				X	Gratuite lorsque requise pour l’atteinte des objectifs d’un programme d’études.
Calculatrice de base			X			X		Associée à des fournitures scolaires.
Carte d’identité				X			X	Gratuite lorsqu’exigée pour l’accès à une activité ou un service à caractère obligatoire (ex. : transport, accès aux cours, bibliothèque).
Dictionnaire	X						X	
Équipement – projet particulier (ex. : Vélo de montagne – Santé globale)				X		X		Biens personnels requis pour un programme d’études particulier.
Fournitures scolaires			X			X		La liste doit être approuvée par le conseil d’établissement. Il s’agit de crayons, règles, ciseaux, colle et autres objets de même nature qui sont utilisés de façon usuelle par l’élève dans plusieurs de ses cours.
Grammaires, incluant les « Bescherelle »	X						X	Gratuites, car elles font partie d’ensembles didactiques devant être rendus disponibles à l’élève.
Instruments de musique, incluant les pièces de rechange (ex. : Anches)	X					X	X	Gratuits lorsque requis pour l’atteinte des objectifs d’un programme d’études. Frais exigibles lorsqu’utilisés dans le cadre d’une activité (ex. : location pour la période estivale).
Manuels scolaires	X						X	Gratuits pour l’élève autre que ceux inscrits aux services éducatifs pour les adultes (moins de 18 ans). Requis pour l’enseignement d’un programme d’études.
Matériel – projets et programmes particuliers	X					X	X	Gratuit lorsque requis pour l’atteinte des objectifs d’un programme d’études. Frais exigibles si matériel utilisé pour de l’enrichissement ou des activités hors programme (ex. : Club science).
Matériel d’arts plastiques, de cuisine, de sciences, etc.	X		X			X	X	Gratuit lorsque requis pour l’atteinte des objectifs d’un programme d’études Frais exigibles si associés à des fournitures scolaires. Il s’agit d’un matériel utilisé de façon usuelle par l’élève dans plusieurs de ses cours. (Voir précisions sous fournitures scolaires).
Photocopies de notes de cours	X						X	Gratuites, si elles sont prêtées à l'élève et retournées à l’école à la fin de l’année.
		X				X		Frais exigibles si l’élève doit les annoter, puisqu’alors il s’agit d’un document dans lequel l’élève écrit. Elles peuvent être en feuilles détachées, mais sont habituellement regroupées sous forme de cahier.

Motif Articles	Matériel didactique	Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Fournitures scolaires (crayons, règles, etc.)	À caractère obligatoire ou facultatif	Autres	FRAIS EXIGIBLES	SANS FRAIS	Conclusion
Photocopies d'examens	X						X	
Photocopies d'exercices		X				X		Ils doivent être équitables et représenter le coût réel.
Photocopies d'oeuvres	X						X	Assimilées à des manuels (matériel didactique) (voir précisions sous manuels scolaires)
Photocopies de documents d'information, de messages, de notes aux parents					X		X	Il est important que le calcul de ces catégories de photocopies soit géré distinctement lors de la reprographie afin de ne pas les inclure dans les photocopies facturables aux parents.
Plastification					X	X		
Romans et /ou autres ouvrages littéraires	X	X				X	X	Gratuits s'ils sont seulement lus sans être annotés, tel un manuel scolaire. Frais exigibles s'ils doivent être annotés parce qu'utilisés comme cahiers d'activités ou d'exercices en lecture. La démonstration de leur utilisation dans ce but doit être faite par l'enseignant à la Direction.



188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louisstlaurent.cshc.qc.ca

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : Renée-Claude Leroux

Titre du projet de sortie : *Visite du Parlement de Québec*

☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu :

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :

21 février 2023

Numéro de téléphone d'urgence : 819 588-3478

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

Les membres du Parlement de la Cité ont été invité par M. François Jacques, député de Mégantic à venir visiter le parlement de Québec. Ils seront accueillis par celui-ci et ils pourront assister à la période de questions.

Intention pédagogique poursuivie

La visite proposée par M. Jacques s'inscrit dans une volonté de développer la participation citoyenne des jeunes. C'est aussi une façon de reconnaître l'implication de ses jeunes qui s'investissent déjà dans leur milieu.

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☒ 1 ^e secondaire	gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☒ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative		☐ CPT1	☒ FPT2-3
☒ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☒ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : 12

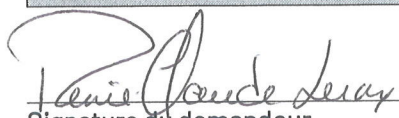
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

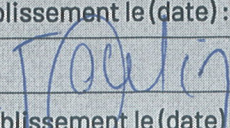
Vincent Héraud
Sophie Laroche
Renée-Claude Leroux

Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers) (exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers) (exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	855\$
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	855

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	0
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	à confirmer
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. Député François Jacques 2. _____ 3. _____	à confirmer
Total :	855


Signature du demandeur

Réservé à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date) : 31 janvier 2023
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louissaintlaurent.cshic.qc.ca

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE SANS FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Nom du demandeur : Sonia Desruisseaux			
Titre du projet de sortie : Visite d'une cabane à sucre			
Lieu : chemin Hardwood Flat, Bury, Qc			
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : à la fin mars, confirmation avec le temps des sucres			
Numéro de téléphone d'urgence : 819-820-4317			
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)			
L'élève en stage, Majorick Letendre, nous présentera son milieu de stage, chez M. Toood Fisher, acériculteur et propriétaire. Il nous fera découvrir et explorer les étapes de la fabrication du sirop, dans un environnement très modernisé.			
Intention pédagogique poursuivie			
Présentation des milieux de stage, projet de fin d'année, pour le cours préparation à l'exercices d'un métier semi-spécialisé			
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☐ 1 ^e secondaire	gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire	gr. : _____
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative	
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée	
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____		
☐ COM		☐ CPT1	☐ FPT1
☐ CPT2			☐ FPT2-3
			☒ FMS
Nombre d'élèves présents à cette activité : _____			
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves			
Sonia Desruisseaux			
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)			
Josée Millette et Nancy Mathieu			

Sonia Desruisseaux

Signature du demandeur

Réservé à l'administration

Présenté à la direction d'établissement le (date) :

Signature de la direction :

Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louisstlaurent.csho.qc.ca

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : Alexis Perrault

Titre du projet de sortie : visite du Plasmarie

☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu : Plasmarie de Sherbrooke 3200 King Ouest

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :

21 avril 9h à 12h

Numéro de téléphone d'urgence : 819 345-5940

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

visite des installations permanentes d'Héma-Québec à Sherbrooke avec les élèves bénévoles lors des collectes de sang

Intention pédagogique poursuivie

Voir les processus d'un centre permanent et les différences avec les collectes de sang

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☐ 1 ^e secondaire	gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☒ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative		☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☒ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : 8

Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

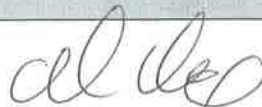
Alexis Perrault

Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

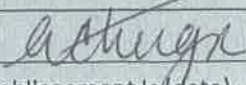
Mathieu Langlois

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	/
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	35 km aller-retour x 2 10,55 \$/km 77 \$
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	77 \$

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. Pava scolaire 2. _____ 3. _____	77 \$
Total :	77 \$



 Signature du demandeur

Réservé à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date): 2023-03-09
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date):



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louisstlaurent.cshc.qc.ca

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : Mathieu Papin

Titre du projet de sortie : Voyage à New York

☒ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☐ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu : New-York

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :

du 2 au 4 juin 2023

Numéro de téléphone d'urgence : 819 588-2005

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

Voir Pj.

Intention pédagogique poursuivie

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☐ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☒ L'Alternative		☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : 50

Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

Mathieu Papin

Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

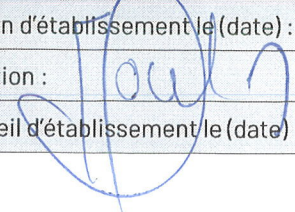
Nicolas Trepanier
Yannick Barassa

Voir p.j.

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	510 \$

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	510 \$
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. L'union de la ville (Projet + table) à la demande 2. _____ 3. _____	
Total :	

Mathieu Pagen
Signature du demandeur

Réserve à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date) : 2023-01-24
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :

Horaire du voyage à New York

2 au 4 juin 2023

Vendredi 2 juin 2023

7 h00	Départ de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent en autocar de luxe;
12h00	Diner libre en route;
17h00	Arrivée à Manhattan et le chauffeur nous laisse pour la soirée;
18h30	Ascension à l'observatoire Top of the Rock (inclus);
20h00	Retour à l'hôtel en autocar;
21h00	Arrivée estimée à l'hôtel. Installation et coucher.

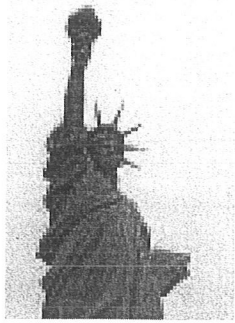
Samedi 3 juin 2023

7 h 30	Déjeuner à l'hôtel (inclus);
9 h 00	Départ de l'hôtel pour la journée;
10 h	Visite libre du musée d'Histoire Naturelle (inclus)
12 h	Dîner libre au Times Warner Building/Picnic dans Central Park
13 h30	Découverte à pied de Central Park : Strawberry Field, Bow Bridge, Bethesda Fountain, etc...
15 h	Temps libre afin de découvrir la 5th Avenue; Plaza Hotel, Apple Fifth Avenue, Trump Tower, Abercrombie & Fitch, Microsoft Experience Center, Hollister Co, UniQlo Fifth Avenue, Victoria Secret Nike NYC, The Lego Store Fifth Avenue, St Patrick's Cathedrale, Puma Flagship, H & M, Lululemon, Adidas Flagship Store New York, Diamond Row, NBA Store, etc...
20 h 00	Souper-spectacle Medieval Times (inclus);
22 h	Fin du spectacle et retour à l'hôtel.
23 h	Arrivée à l'hôtel et coucher

Dimanche 4 juin 2023

7 h 30	Déjeuner à l'hôtel (inclus);
9 h 00	Départ de l'hôtel avec les bagages;
10 h	Visite du Musée de cire de Mme Tussauds incluant le film 4D (inclus);
11 h30	Dîner libre à Times Square;
12 h 30	Départ pour le retour;
18 h 30	Souper libre en route;
22 h 30	Arrivée estimée à l'école.

Bon voyage ! N.B. Cet horaire est à titre Indicatif...Il pourrait être modifié en cours d'année et en cours de voyage



Informations sur le voyage à New York
Finissants 5^e sec. et Alternative
Du 2 au 4 juin 2023

Fournisseur : Voyages A+
Hébergement : 5 élèves par chambre
Coût : 510 \$ par élève

Le voyage inclut :

- ☐ Le transport en autocar de luxe à partir de la polyvalente (*sans Wi-Fi*) et un guide.
- ☐ L'hébergement pour 2 nuits à l'hôtel Fairfield Edison, au NJ.
- ☐ 2 petits déjeuners à l'hôtel.
- ☐ 1 souper/spectacle à Medieval Times;
- ☐ **3 activités payantes** : l'ascension à l'observatoire Top of the Rock (Rockefeller Center), une visite libre au musée Américain d'Histoire Naturelle, une visite libre au musée de cire de Mme Tussauds incluant le film 4D.
- ☐ Les taxes et les frais de services.

Le voyage n'inclut pas :

- ☐ Les autres repas/collations, 3 diners, 2 soupers.
- ☐ L'assurance médicale et annulation Manuvie.
(au coût d'environ 20\$ si vous n'en avez pas);
- ☐ Les dépenses personnelles.
- ☐ Les pourboires pour le chauffeur et le guide. (suggestion : 8\$/élèves ; au total)

* Il y aura possibilité d'une campagne de financement pour les élèves désirant réduire le coût de leur voyage.

** **Prenez bien en note les dates pour le dépôt des chèques**, car ils seront déposés dans les cinq jours suivant la date inscrite sur le chèque (1^e : 10/11/2022; 2^e : 01/02/2023)

*** **NOTEZ QU'APRÈS LE 1^e FÉVRIER 2023, IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT POUR LE VOYAGE ET QUE LE PREMIER DÉPÔT DE 200\$ EST NON-REMBOURSABLE.**



Tableau des taux de location

Un minimum de 3 heures est exigé si la location est en dehors des plages horaires de fonctionnement de l'école

FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE	Taux horaire
Surveillance (incluant ouverture et fermeture des portes)	36,00 \$
Conciergerie (temps requis à déterminer)	36,00 \$
SALLE	Taux horaire
Auditorium (298 personnes maximum)	60,00 \$
Bibliothèque	50,00 \$
Cafétéria (sans cuisine) (525 personnes maximum)	50,00 \$
Cuisine	50,00 \$
Gymnase double	60,00 \$
Local classe (tableau interactif inclus)	50,00 \$
Palestre	40,00 \$
Place publique uniquement	30,00 \$
MATÉRIEL AVEC LOCATION DE SALLE	Taux à l'unité
Chambre froide dans la cuisine	60,00 \$
Cuisinière et four	60,00 \$
Chaise bourgogne	1,00 \$
Table ronde	10,00 \$
MATÉRIEL AUDIOVISUEL AVEC LOCATION DE SALLE	Taux à l'unité
Ordinateur	90,00 \$
Projecteur multimédia et toile	40,00 \$
Service technique son et lumière	Prix sur demande

N.B. Aucune location ou aucun prêt de matériel pour sortir à l'extérieur de l'école.

Annie-Claude Turgeon
Gestionnaire administrative
08-mars-23



East Angus, 24 janvier 2023

**AUX PRÉSIDENTES, AUX PRÉSIDENTS
DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**

**OBJET : Consultation du conseil d'établissement sur les critères de sélection d'une direction
d'établissement scolaire**

Madame,
Monsieur,

Avant de procéder à l'affectation et au comblement de postes suite à un mouvement de personnel, conformément aux articles 79,2 (école) et 110.1,2 (centre), le centre de services scolaire désire consulter annuellement le conseil d'établissement sur les critères à privilégier pour la sélection de sa direction dans l'éventualité où la fonction de direction affectée à votre établissement serait à pourvoir.

Afin de procéder à cette consultation, je vous invite à remplir et nous retourner le formulaire ci-joint :

Critères de sélection du directeur (Annexe 1)

1. Pour chaque bloc de compétences (DE BASE) (STRATÉGIQUES) (ORGANISATIONNELLES), veuillez en prioriser un maximum de quatre (4) qui vous semblent déterminantes pour votre établissement.
2. Autres critères à considérer.

Cette opération étant effectuée, vous devez retourner un seul document par conseil d'établissement à la Direction générale. **Vos réactions seront appréciées avant le 24 mars 2023.** Je demeure disponible pour répondre à vos questions concernant le contenu de cette annexe.

En complément, je m'appuie sur le *Document consolidé concernant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* produit par le MÉES en ce qui concerne les exigences de la fonction de direction en matière de scolarité et d'expérience.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Martial Gaudreau
Directeur général

p. j. Annexe
c. c. Directions d'établissement

**Formulaire pour la consultation du conseil d'établissement sur les critères de sélection de la direction
selon l'article 79 (école) et 110.1 (centre) de la LIP**

Compétences de base	Compétences stratégiques	Compétences organisationnelles
Les compétences de base sont liées aux capacités cognitives, à la personnalité et au jugement de la direction d'établissement. Ces compétences assurent la stabilité décisionnelle et la maturité professionnelle.	Les compétences stratégiques sont celles qui favorisent le travail d'équipe. Ce sont ces compétences qui assurent une cohérence de vision et l'atteinte de résultats positifs. Elles ont un effet majeur sur la réussite des élèves. Ce sont des compétences étroitement liées au leadership de la direction d'établissement.	Les compétences organisationnelles sont tout simplement les capacités de la direction d'établissement à gérer le quotidien. Elles sont essentielles et nécessaires, mais ont peu d'effet sur la réussite des élèves. Ces compétences demandent beaucoup de temps et d'énergie. Elles sont liées aux capacités d'adaptation et de gestion du temps de la direction d'établissement.

Formulaire pour la consultation du conseil d'établissement sur les critères de sélection de la direction selon l'article 79 (école) et 110.1 (centre) de la LIP

Identification du conseil d'établissement : _____ Date : _____

Parmi toutes ces compétences que je prends en considération lors de la sélection de personnel de direction d'établissement, je vous demande pour chaque bloc de compétences, d'en prioriser un maximum de quatre (4) qui vous semblent déterminantes pour votre établissement.

Bloc : Compétences de base	Bloc : Compétences stratégiques	Bloc : Compétences organisationnelles
☐ Connaît les encadrements légaux et les politiques liés à son domaine d'expertise ☐ Fait preuve de jugement critique et d'esprit de synthèse ☐ Démonstre un grand sens des responsabilités et assure efficacement les suivis ☐ Possède d'excellentes habiletés à communiquer et à vulgariser ☐ Fait preuve de gestion de soi et de ses émotions ☐ Manifeste un grand sens de l'éthique professionnelle ☐ Démonstre de l'écoute et de l'ouverture ☐ Possède un sens du développement des affaires et un esprit entrepreneurial	☐ Demeure à l'affût des résultats de la recherche en éducation ☐ Veille de façon continue à son développement professionnel et à celui des membres de son équipe ☐ Assure le leadership dans l'actualisation du projet éducatif ☐ Contribue au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et du plan stratégique du ministère ☐ Suscite l'adhésion, rallie et mobilise les équipes de travail et les partenaires autour du projet éducatif ☐ Partage une vision claire et est cohérent dans ses décisions ☐ Fait preuve de courage de gestion	☐ Gère les ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition de manière optimale ☐ Répond aux besoins des élèves ☐ Capable de résoudre des problématiques complexes ☐ Développe et maintient des relations de collaboration avec les parents et les partenaires ☐ Est en mesure d'effectuer une reddition de compte claire et transparente ☐ S'adapte et gère le changement ☐ Privilégie une gestion centrée sur les résultats ☐ S'implique et contribue au développement de sa communauté
Autres critères à considérer en lien avec votre milieu : 		

Formulaire pour la consultation du conseil d'établissement sur les critères de sélection de la direction selon l'article 79 (école) et 110.1 (centre) de la LIP

Identification du conseil d'établissement : Polyvalente Louis-Saint-Laurent Date : 8 mars 2022

Parmi toutes ces compétences que je prends en considération lors de la sélection de personnel de direction d'établissement, je vous demande pour chaque bloc de compétences, d'en prioriser un maximum de quatre (4) qui vous semblent déterminantes pour votre établissement.

Bloc : Compétences de base	Bloc : Compétences stratégiques	Bloc : Compétences organisationnelles
☐ Connaît les encadrements légaux et les politiques liés à son domaine d'expertise ☐ Fait preuve de jugement critique et d'esprit de synthèse ☒ Démonstre un grand sens des responsabilités et assure efficacement les suivis ☒ Possède d'excellentes habiletés à communiquer et à vulgariser ☐ Fait preuve de gestion de soi et de ses émotions ☒ Manifeste un grand sens de l'éthique professionnelle ☒ Démonstre de l'écoute et de l'ouverture ☐ Possède un sens du développement des affaires et un esprit entrepreneurial	☐ Demeure à l'affût des résultats de la recherche en éducation ☒ Veille de façon continue à son développement professionnel et à celui des membres de son équipe ☒ Assure le leadership dans l'actualisation du projet éducatif ☐ Contribue au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et du plan stratégique du ministère ☒ Suscite l'adhésion, rallie et mobilise les équipes de travail et les partenaires autour du projet éducatif ☒ Partage une vision claire et est cohérent dans ses décisions ☐ Fait preuve de courage de gestion	☐ Gère les ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition de manière optimale ☒ Répond aux besoins des élèves ☐ Capable de résoudre des problématiques complexes ☒ Développe et maintient des relations de collaboration avec les parents et les partenaires ☒ Est en mesure d'effectuer une reddition de compte claire et transparente ☒ S'adapte et gère le changement ☐ Privilégie une gestion centrée sur les résultats ☐ S'implique et contribue au développement de sa communauté
Autres critères à considérer en lien avec votre milieu : - Avoir une bonne connaissance du secteur de l'adaptation scolaire et ne pas se sentir dépourvu d'intervenir avec ce type d'élèves. - Assurer une stabilité dans l'équipe de gestion en limitant le changement de direction (3 ans minimum avec la même équipe de gestion).		



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (synthèse)

NOM DE L'ÉCOLE : Polyvalente Louis-Saint-Laurent	ÉCOLE : ☐ PRIMAIRE ☒ SECONDAIRE	DATE : Le 7 mars 2023	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			648		Tommy Poulin
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			307	341	Tommy Poulin

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'enjeu 2 : Un milieu de vie et d'apprentissage accueillant et sécuritaire. Il a pour but d'intervenir rapidement afin de diminuer et de prévenir le nombre de situations d'intimidation et de violence dans notre école.

Comité restreint de révision :

Michel Descheneaux et Yannick Bourassa

NOS FORCES : - Révision des protocoles et prise de connaissance des membres des services complémentaires : - Protocole en matière de consommation; - Protocole intimidation et violence; - Trousse Sexto (en collaboration avec la SQ); - Idéation suicidaire (en collaboration avec JEVI). - Prise de connaissance de la « Gestion de situation d'urgence ou de crise » par l'équipe-école; - Disponibilité de l'équipe-école; - Équipe proactive à l'écoute des élèves; - Favorise l'intervention positive afin d'objectiver les comportements indésirables.	NOS PRIORITÉS D'ACTION : - Informar les élèves dès le début d'entrée au secondaire (durant le premier cycle de 9 jours) de notre position en tant qu'école sur notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école (Loi 56); - Agir en cohérence avec le protocole d'intervention; - Mettre en place une pratique d'intervention d'une école bienveillante (continuité); - Accueillir les élèves de façon individuelle lors de leur arrivée à la l'école en cours d'année scolaire; - Offrir des ateliers de sensibilisation et des conférences en collaboration avec les partenaires extérieurs (CALACS, SQ, Méridienne, etc.); - Agir tôt; - Collaborer avec toutes personnes impliquées dans les événements de violence et d'intimidation.
---	---

- Rencontre initiale avec les élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation afin d'empêcher la dégradation de la situation;
- Rencontre hebdomadaire de concertation des interventions;
- Maintien de lieux bienveillants (salle de jeux, café de la 5^e secondaire, local diversité, café de la vie étudiante, etc.);
- Continuité du système d'encadrement positif en soulignant les bonnes actions par des activités récompenses;
- Mise en place de comités par les services complémentaires :
 - Comité persévérance;
 - Comité sexo;
 - Comité activités thématiques;
 - Comité bienveillance.
- Collaboration avec nos partenaires (SQ, CSSS, Protection de la jeunesse, etc.).

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Accessibilité du Protocole en cas de violence et d'intimidation à l'école sur notre site internet :
 - Stopper la violence en 5 étapes;
 - Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation, cas de conflit;
 - Aide-mémoire pour : victime, témoin et personnel témoin;
 - Aide-mémoire pour les parents d'un jeune : victime, témoin et auteur de l'agression;
 - Procédure d'intervention;
 - Référentiel des mesures de soutien : victime et témoin;
 - Référentiel des mesures de sanction et de soutien pour l'agresseur;
 - Modalités pour formuler une plainte.
- Communication avec les parents dès que leur enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation;
- Collaboration afin de trouver des solutions au conflit;
- Lors de la rencontre avec les parents de la 1^{re} secondaire, présentation des protocoles d'intervention en matière de violence et d'intimidation.